

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 8 JUIN 2012

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 8 juin 2012 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal, Patricia CARON, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, FRAGNIER Jacques, GUILBAUD Monique

Absent excusé : GRAND Gérard, GALLAND Raymond, PINET Franck

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Décision modificatif :

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser les écritures budgétaires concernant les amortissements 2012, il convient d'effectuer une augmentation de crédit d'un montant de 216.32 € (compte 6811 en dépenses et 28184 en recettes). Accord du conseil municipal.

Admission en non valeur :

Le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Percepteur demandant l'admission en non valeur de la somme de 229.87 € concernant des dettes non recouvrables suite à un jugement de dossier de surendettement. Accord du conseil municipal.

Convention transport scolaire :

Le maire donne lecture de la convention de délégation de compétence pour une durée de 8 ans établie entre le conseil général et la commune afin d'assurer l'organisation des services de transport scolaire sur les communes de Fresselines, Crozant, Maison-Feyne, Villard, Nouzerolles.

Demande de subvention :

Le conseil municipal accorde une subvention de 2000 € au comité des fêtes et d'animation de Fresselines.

Dossier DETR :

Le maire informe le conseil municipal que la dotation DETR a été accordée à la commune sur le dossier de remplacement des lampadaires au bourg et l'extension du réseau chemin des Frères Goncourt pour un montant de 3 849.22 €. Le conseil municipal confie la maîtrise d'ouvrage au SDEC.

Devis de travaux :

Après étude des devis reçus concernant le remplacement des fenêtres au restaurant, le conseil municipal retient l'entreprise Mathez Naudon pour 3 600.62 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord au devis de BM Renov pour la réparation du mur au dessus de la cuisine du restaurant pour un montant de 1 191.93 €. TTC

Plusieurs devis du SIERS ont été reçus, le conseil donne son accord pour le point à temps pour un montant de 20 895 €, les devis pour la piste de Chantemillan et la piste de l'Orme seront revus après le passage de la commission voirie.

Des travaux d'aménagement du bureau de poste (installation d'un chauffe eau, installation d'un compteur d'eau et condamnation de la porte intérieure d'accès au logement) seront effectués par les employés communaux.

Avenant au bail du restaurant les Artistes du Confluent :

Suite à la demande de Mme MAILLARD, une nouvelle répartition entre la partie commerce et la partie habitation a été effectuée, ce qui entraîne également une répartition différente des montants des loyers. Ces modifications qui feront l'objet d'un avenant au bail seront appliquées à compter du 1^{er} juillet 2012. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Afin de pourvoir au remplacement de Mme Emery Martine à compter du 1^{er} septembre 2012, le conseil municipal décide de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 17.5/35^{ème} et un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe à 12/35^{ème}.
- Courrier de M et Mme LEPROUST : suite aux cambriolages récents intervenus à la boulangerie, l'assureur demande à ce que soit sécurisées les fenêtres de la boulangerie et du laboratoire pâtisserie. Accord du conseil municipal.
- SIARCA : le compte rendu de la réunion du 4 avril 2012 informe de l'avancement de l'étude pour le contrat de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Petite Creuse. La participation de la commune de Fresselines s'élève à 987.40 € pour 2012.
- Exposition Patrimoine : Une exposition sur le patrimoine de Fresselines aura lieu du 30 juin au 6 juillet tous les jours de 14 h 30 à 17 h salle des mariages. Le vernissage aura lieu le vendredi 29 juin à 18 heures.
- Fleurissement : Le concours communal de fleurissement est reconduit pour l'année 2012, un article paraîtra dans le bulletin municipal de juillet pour inciter les habitants à participer.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST